



## Participation d'un mineur à des sorties escalade "privées"

-----  
Par Alfonceulrik

Bonjour,

Je suis actuellement en reconversion professionnel vers le milieu de l'encadrement sportif de l'escalade (actuellement bénévole). Et n'ayant pas encore les bonnes connaissances sur les notions de responsabilités. J'aimerais que vous m'éclairiez sur cette situation que je rencontre.

Mon groupe d'escalade, constitué uniquement d'adulte, prévoit une sortie en extérieur. Et j'ai un jeune, que j'encadre, qui souhaiterait participer. Cependant le premier retour du groupe est qu'il serait inconcevable de laisser un ado participer sans la présence d'un de ses parents.

Dans le cadre d'une sortie privé, sans la présence d'un parents, il m'est impossible de faire participer un adolescent à une sortie ?

Une décharge de responsabilité ? A quel risque de m'expose en cas d'accident ?

Passez une bonne journée, merci pour vos réponses.

-----  
Par vivi2501

""

sorties ou des cours d'escalade encadrés par un moniteur, un entraîneur, ... unique et sera à renouveler pour chaque participation du mineur à un créneau

cliquez sur le lien ci-dessous :

[url=https://www.escaladz.org/wp-content/uploads/2020/08/reglement\_interieur\_EscalaDZ.pdf]https://www.escaladz.org/wp-content/uploads/2020/08/reglement\_interieur\_EscalaDZ.pdf[/url]

""

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour encadrer des mineurs, il va falloir obtenir un certain nombre de diplômes ou certifications, une assurance RC pro et l'autorisation écrite des parents avec leur attestation d'assurance pour le type d'activités, et dans certains cas un certificat médical du jeune.

Il doit bien y avoir une fédération qui peut vous renseigner?

-----  
Par Alfonceulrik

Ma question n'est pas bien clair ... et j'admets que je ne perçois pas correctement le problème que voient mes collègues grimpeur. Il me paraît normale que le mineur soit sous la responsabilité des adultes.

Simplement peut-être, qu'elles sont les risques en cas d'accident sur mineur impliquant la nécessité de soin d'urgence? Dans le contexte d'une sortie PRIVEE, où chacun "devrait" être sous sa responsabilité ? Que ce passerait-il si j'allais grimper avec le cousin qui est mineur? Et qu'il lui arrivait un accident.

PS: La formation FFME que j'ai suivit dit, que c'est la personne ayant la plus haute formation qui est responsable du groupe et des grimpeurs des alentours.